



## **Avis d'Infructuosité**

Conformément aux Articles 85 - 89 - 90 - 92 de la Procédure d'Achat & Procurement de l'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique EPE/SPA, cette dernière porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'**Avis de Relance de la consultation ouverte avec exigences de capacité minimales N°06/EADN/2023 portant "l'acquisition des groupes électrogène au profit d'un client de l'entreprise d'appui au développement du numérique (EADN) en trois lots séparés**, paru sur le site WEB de l'entreprise en date du 16/11/2023, qu'à l'issue de l'analyse des offres, la consultation est déclarée **infructueuse**.

Pour les soumissionnaires, ceux d'entre eux qui sont intéressés, sont invités à se rapprocher du service contractant, au plus tard **trois (03) Jours** à compter de la première publication du présent avis sur le site WEB, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, et ce conformément à l'article 85 de la Procédure d'Achat & Procurement de L'EADN EPE/SPA.

Tout soumissionnaire qui conteste l'infructuosité peut introduire un recours auprès du Comité des Marchés de L'EADN dans un délai de **huit (08) Jours** à compter de la première parution du présent Avis sur le site WEB.

Tout recours introduit par un soumissionnaire doit comporter :

- Les noms (prénoms), qualité, fonction, raison sociale et adresse du siège social, et les coordonnées du requérant ;
- Les références et l'objet de la consultation concernée ;
- Un exposé des motifs du recours, daté et signé, accompagné de toutes pièces justificatives.

